



PREAVIS MUNICIPAL No 04/2015

AU CONSEIL COMMUNAL DE ST-BARTHELEMY

BUDGET 2016

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions de la loi sur les communes, la Municipalité soumet au législatif communal le budget 2016. L'élaboration de ce dernier se révèle toujours un exercice difficile. Ce budget 2016 va malheureusement s'inscrire comme celui de 2015 dans la continuité de nos difficultés. En effet, si depuis 1998 vos autorités arrivaient à l'équilibrer, force est de constater aujourd'hui que cela est devenu impossible. Votre Municipalité vous présente un budget 2016 avec de simples dépenses sans investissement et avec peu de perspectives et cela l'inquiète au plus haut point.

En premier lieu il faut préciser que le poste « administration générale » est en hausse de Frs 54'200.00 aux charges et ceci pour deux raisons. Votre Municipalité a jugé nécessaire et a décidé, au vu de la masse de travail toujours plus importante, d'engager une greffière adjointe ce qui représente une charge supplémentaire de Frs 29'000.00. De plus, nous devons absolument changer notre serveur informatique pour un montant de Frs 17'000.00.

Le dicastère « police » subit lui aussi une hausse de Frs 11'254.00 due au renforcement des heures d'ouverture de notre bureau du contrôle des habitants qui représente à lui seul une charge supplémentaire de Frs 6'200.00, ceci afin de pouvoir répondre aux exigences de notre population. Le solde de ce compte est dû à l'augmentation de la réforme policière.

Enfin le dicastère « sécurité sociale » est en augmentation avec un plus de Frs 45'054.00 dans lequel est compris la hausse de la facture sociale, de l'accueil parascolaire, de l'accueil de jour ainsi que de la santé publique.

Nous allons donc proposer à notre Conseil un budget 2016 dans le rouge vif avec un excédent de charges de Frs 278'475.00. Il faut cependant comprendre que sur ce montant, Frs 157'000.00 sont des amortissements obligatoires sur papier. La perte financière réelle se monte donc à Frs 121'475.00, cela veut dire que la commune va devoir continuer à puiser dans ses réserves.

Poste 1 - Administration générale

Ce poste est en hausse ceci pour deux raisons : l'engagement d'une greffière adjointe représentant une charge supplémentaire de Frs 29'000.00 et l'achat d'un nouveau serveur informatique pour un montant de Frs 17'000.00.

Poste 1 - Sports

Ce poste est stable, aucun commentaire particulier.

Poste 2 - Finances

Ce poste est en hausse tant aux charges qu'aux revenus et n'attire pas de commentaire. Votre Municipalité reste à disposition pour répondre à vos questions.

Poste 3 - Domaines et bâtiments

Ce poste est stable, aucun commentaire particulier.

Poste 4 - Travaux

Une somme de Frs 15'000.00 a été prévue pour l'étude de la réfection du chemin des Adoux, travaux prévus dans le courant de l'année 2017.

Poste 4 - Parc promenade et cimetière

Ce poste est stable, aucun commentaire particulier.

Poste 4 - Ordures ménagères

Ce poste est stable, aucun commentaire particulier.

Poste 5 - Instruction publique et cultes

Ce poste est stable, aucun commentaire particulier.

Poste 6 - Police

Ce poste est en hausse aux charges pour de Frs 11'254.00 ceci dû au fait de l'ouverture plus importante de notre bureau du contrôle des habitants pour Frs 6'200.00 et à l'augmentation de la réforme policière.

Poste 7 - Sécurité sociale

Ce poste est en augmentation de Frs 45'054.00 aux charges en raison de la hausse de la facture sociale, de l'accueil parascolaire, de l'accueil de jour ainsi que de la santé publique.

Poste 8 - Services industriels

Ce poste est stable, aucun commentaire particulier.

En conclusion, notre Municipalité présente un budget 2016 déficitaire avec un excédent de charges de **Frs 278'475.00**, tout en rappelant encore une fois que la perte réelle financière est de **Frs 121'475.00** hors amortissements obligatoires. Ce budget 2016 annonce malheureusement l'avenir qui attend notre commune. Il est clair que les choix en matière de politiques publiques vont encore grever de façon très importante les futurs budgets communaux.

En effet, le souverain a souhaité par son vote une nouvelle LEO (loi sur l'école obligatoire) avec un accueil parascolaire qui en découle. Ce coût supplémentaire, lié à la future baisse des revenus du Canton due à RIE III (réforme sur l'imposition des entreprises III) et à la hausse constante de la facture sociale, vont mettre très à mal les budgets communaux. Si l'on poursuit et persiste dans cette tendance, il faudra s'attendre à des hausses d'impôts très conséquentes pour financer tout cela, ou alors il faudra que chacun réalise qu'il faut travailler avec ses moyens et non pas avec ses besoins. Quelle philosophie l'emportera ? Nul ne le sait à ce jour, mais il faudra que tout le monde comprenne que plus de services impliquent plus de dépenses et qu'il faudra les financer.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ST-BARTHELEMY

- Vu le préavis municipal n° 04-2015 ;
- Oûi le rapport de la commission des finances ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide

D'accepter le budget 2016 tel que présenté, prévoyant un déficit de Frs 278'475.00

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

D. Dafflon



La Secrétaire

A. Dévaud

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 9 novembre 2015